



Collège de supervision des réviseurs d'entreprises  
Madame Bénédicte VESSIE  
Présidente  
12-14 rue du Congrès  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13 décembre 2019

Madame la Présidente,

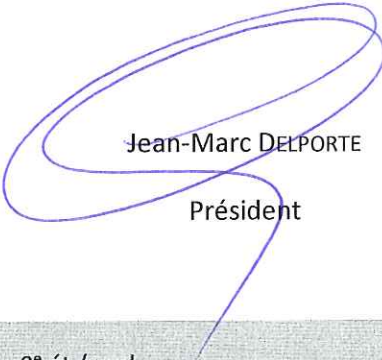
Vous avez adressé un courrier au Conseil supérieur daté du 5 septembre 2019 visant à transmettre les commentaires du Collège à propos du « projet de norme générale applicable à toute mission confiée au réviseur d'entreprises ».

Par la présente, nous accusons bonne réception de cette réaction et vous remercions vivement de votre initiative.

Au terme de l'audition des représentants de l'IRE dans le cadre de la réunion du Conseil supérieur du 11 septembre 2019, le Conseil supérieur n'a pas approuvé le projet de norme et a adressé un courrier en date du 19 septembre 2019 à l'IRE reprenant les différents points posant problème au Conseil supérieur, dont une copie est jointe à la présente. Vous pourrez constater que les différentes remarques du Collège ont été intégrées dans la réaction du Conseil supérieur.

A la suite de ce courrier, deux moutures du projet de norme ont été transmises, l'une par courrier de l'IRE daté du 10 octobre 2019, l'autre par courriel du 3 décembre 2019. Dans le cadre de sa réunion du 13 décembre 2019, le Conseil supérieur a décidé d'approuver ce projet de norme, dont vous trouverez une copie en annexe à la présente. Un courrier a été adressé en ce sens à la Ministre fédérale en charge de l'Economie.

Nous vous remercions pour cette collaboration dans le cadre de la gestion de ce dossier et vous prions d'accepter, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-Marc DELPORTE

Président